

Cardiologues – Intéressement à la prise en charge des patients insuffisants cardiaques

Indicateur	Condition à remplir pour déclencher la rémunération
Nombre de patients en ALD 5 , parmi la file active du médecins (c'est-à-dire l'ensemble des patients qui l'ont consulté sur l'année N)	2026 : + de 40 patients 2027 : + de 50 patients 2028 : + de 60 patients
Part des patients en ALD 5 vus au moins 1 fois par an : part des patients qui ont de nouveau consulté en année N parmi les patients en ALD 5 vus en année N-1	Part supérieure à 50 %
Part des patients en ALD 5 vus dans les 2 mois en sortie d'hospitalisation : part qui a consulté le cardiologue dans les 2 mois suivant la sortie d'hospitalisation parmi les patients de la file active de l'année N-1, et qui ont été hospitalisés pour motif d'insuffisance cardiaque sur l'année N-1	Part supérieure à 50 %
Nombre de patients en télésurveillance suite hospitalisation pour insuffisance cardiaque parmi les patients en ALD 5 hospitalisés pour insuffisance cardiaque en année N-1	+ de 5 patients